

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

COMMUNE DE RAPALE

PLAN LOCAL D'URBANISME



Pièce 5.1 Annexes sanitaires

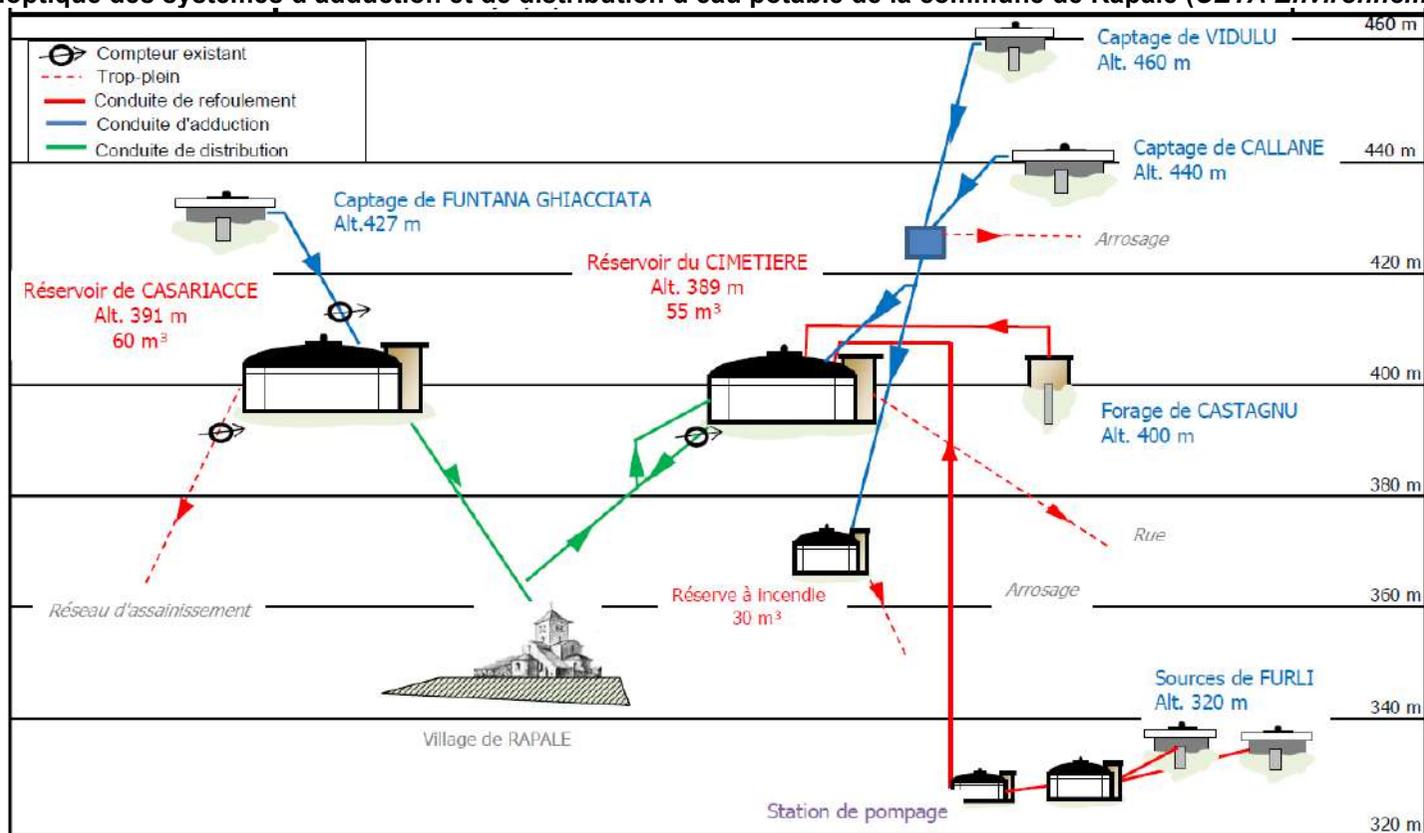
Novembre 2022

1 Le réseau d'eau potable

1.1. Fonctionnement général

Le système d'alimentation en eau potable de la commune est constitué d'une seule unité de consommation, alimentée par plusieurs ressources et distribuant uniquement le village. Le synoptique des systèmes d'adduction et de distribution d'eau potable de la commune de Rapale est présenté dans la figure suivante.

Synoptique des systèmes d'adduction et de distribution d'eau potable de la commune de Rapale (CETA Environnement)



1.2. Ressources en eau

L'alimentation en eau potable de la commune est assurée par 5 ressources dont 1 forage et 4 captages. Ces ressources ont fait l'objet :

- **D'une demande d'autorisation d'utilisation d'eau prélevée dans le milieu naturel en vue de la consommation humaine,**
- **D'une demande de déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et des périmètres de protection.**

La régularisation des ressources en eau de la commune doit être finalisée.

Le dossier d'enquête publique et parcellaire a été réalisé par le bureau d'études CETA Environnement en Octobre 2003.

L'enquête hydrogéologique a été réalisée en Juin 1999, par Z. Alamy, hydrogéologue agréé en Corse. L'hydrogéologue agréé a formulé son avis sur les ressources. L'avis défavorable émis à l'époque pour l'utilisation de la ressource de Furli a interrompu la procédure de régularisation de l'ensemble des ressources.

Dans le cadre du présent dossier et suite à la mise à disposition d'éléments nouveaux, la ressource de Furli a fait l'objet d'une nouvelle visite en Novembre 2011 par Z. Alamy. Dans la nouvelle enquête hydrogéologique, en date du 27 Mars 2012, l'avis formulé par l'hydrogéologue agréé est favorable à l'utilisation de la source de Furli.

Les périmètres de protection immédiat, rapproché, et éloigné ont été définis. A l'intérieur du périmètre de protection immédiat, seul l'entretien des ouvrages est autorisé. A l'intérieur du périmètre de protection rapprochée, toutes les activités susceptibles de nuire à la qualité des eaux superficielles ou souterraines sont interdites.

Ces ressources alimentent deux réservoirs d'une capacité totale de 115 m³ :

- **Le réservoir de Casariacce d'une capacité de 60 m³, alimenté par le captage de Funtana Ghjacciata,**
- **Le réservoir du cimetière d'une capacité de 55 m³, alimenté par les captages de Vittulo et Callane, le forage de Castagnu et la ressource de Furli.**

Les ressources actuellement utilisées pour l'alimentation en eau potable sont au nombre de 5 :

4 captages :

- **La source de Funtana Ghjacciata, alimentant le réservoir de Casariacce, qui dessert principalement le village en hiver,**
- **La source de Callane,**
- **La source de Vittulo,**
- **La source de Furli.**

Ces 3 derniers captages de sources alimentent le réservoir du cimetière, qui dessert principalement le village en été.

1 forage : Le forage de Castagnu, qui alimente le réservoir du cimetière.

1.3. Qualité des ressources

Les analyses de première adduction des ressources, réalisées en Janvier 2001 par le laboratoire de l'Office d'Equipement Hydraulique de Corse, ont été présentées dans l'étude de CETA Environnement.

Les analyses de l'eau de Callane, montrent une eau de bonne qualité physico-chimique et bactériologique. L'eau est moyennement minéralisée.

Les analyses réalisées sur l'eau de Vittulo montrent une eau de bonne qualité physico-chimique et bactériologique. L'eau est moyennement minéralisée.
Les analyses sur l'eau de Funtana Ghjacciata montrent une eau de qualité chimique satisfaisante même si l'eau était légèrement turbide et colorée mais de mauvaise qualité bactériologique (germes indicateurs d'une pollution fécale).

Les analyses réalisées sur le forage de Castagnu montraient une eau de qualité physico-chimique et bactériologique conforme à l'exception d'une turbidité dépassant les limites de qualité. L'eau est moyennement minéralisée.

Les analyses réalisées sur l'eau de Furlu montrent une eau conforme pour les paramètres physicochimiques et bactériologiques. L'eau est moyennement minéralisée de nature majoritairement bicarbonatée calcique.

Pour l'ensemble des ressources utilisées, l'eau brute produite est conforme aux paramètres physico-chimiques et bactériologiques.

1.4. La qualité de l'eau distribuée

L'Agence Régionale de Santé de Corse (A.R.S.) a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région Corse. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité et assure la gestion du contrôle et des prélèvements des eaux destinées à la consommation humaine. Le contrôle des pouvoirs publics s'effectue à partir de prélèvements effectués sur tout le réseau sous l'autorité du préfet par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (D.D.A.S.S). Le but de ces contrôles est de vérifier non seulement la qualité physique, chimique et sanitaire de l'eau, mais également la qualité sanitaire des installations de production, de stockage et de distribution.

Ce bilan a été établi à partir des analyses effectuées en 2014.

Résultats des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine de la commune de Rapale (Ministère chargé de la santé)

ANNÉE 2014						
NOM DU RÉSEAU	NOMBRE D'ANALYSES	ANALYSES BACTÉRIOLOGIQUES	ANALYSES PHYSICO-CHIMIQUES	QUALITÉ DE L'EAU	INDICE D'AGRESSIVITÉ	
		% d'analyses conformes	% d'analyses conformes		pH moyen	Classe
RAPALE	5	100 %	100 %	BONNE QUALITÉ	7,57	1
CONCLUSIONS SANITAIRES	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés					

QUALITÉ BACTÉRIOLOGIQUE DE L'EAU

BONNE QUALITÉ : Conformité > 90 %

QUALITÉ SATISFAISANTE : Conformité entre 80 et 90 %

QUALITÉ INSUFFISANTE : Conformité entre 50 et 80 %

MAUVAISE QUALITÉ : Conformité < 50 %

INDICE D'AGRESSIVITÉ

Classe 1 : Potentiel de dissolution très élevé

Classe 2 : Potentiel de dissolution élevé

Classe 3 : Potentiel de dissolution moyen

Classe 4 : Potentiel de dissolution faible

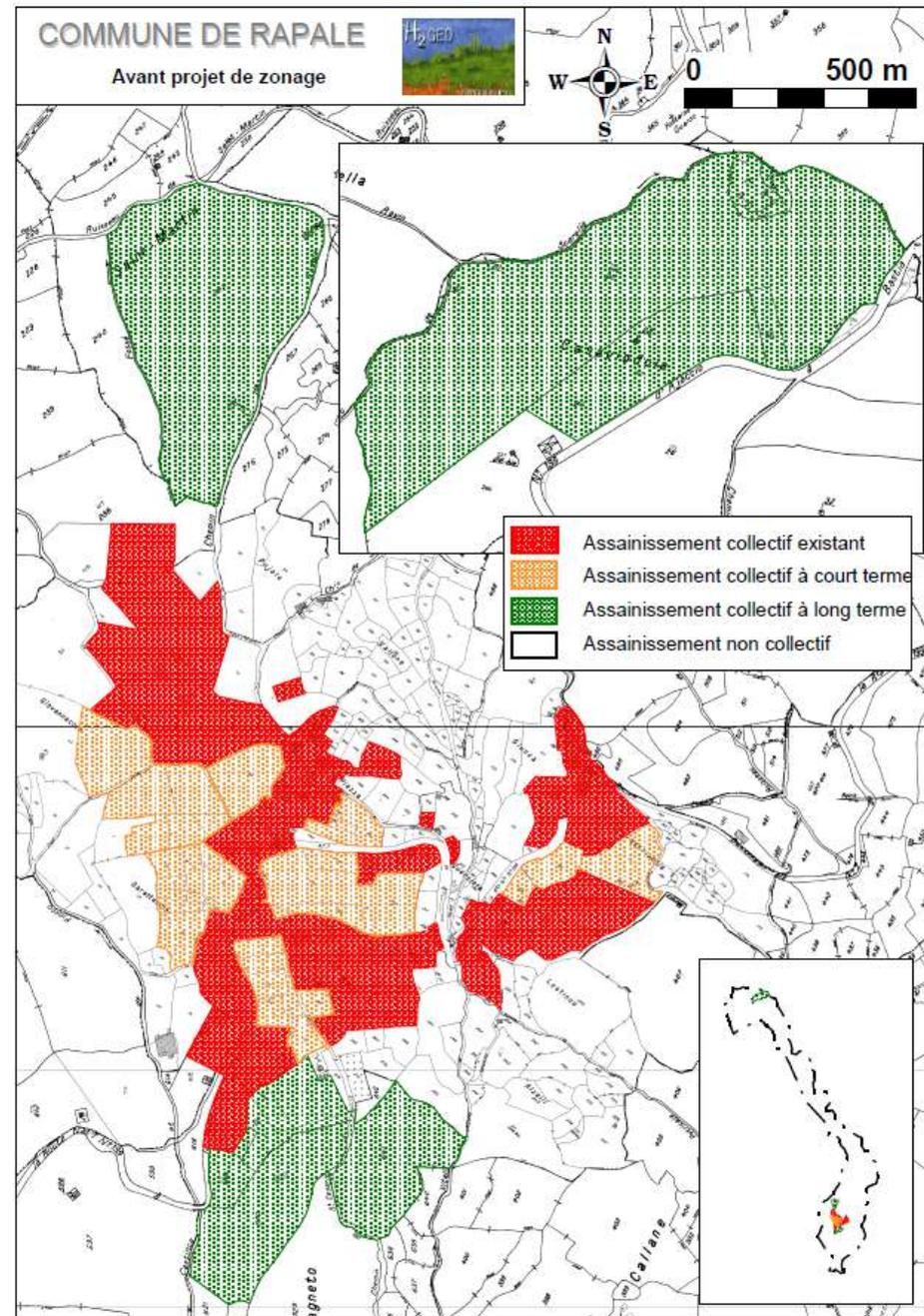
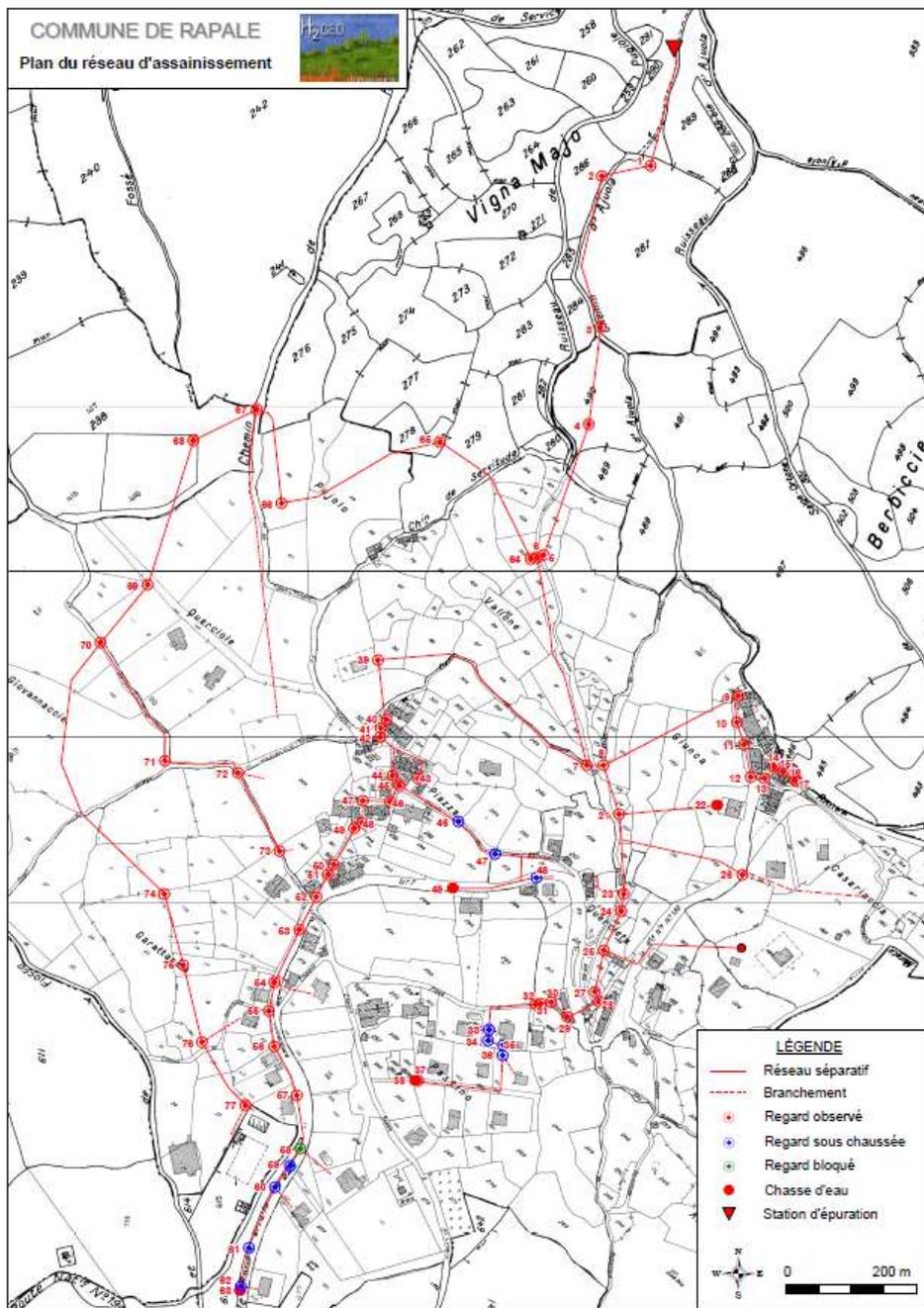
2 Le réseau d'assainissement

2.1. L'assainissement collectif

Le réseau d'assainissement de la commune est de type séparatif (collectant uniquement les eaux usées). Il est exploité par la commune. Sa longueur totale est de 3730 m. Il collecte les eaux usées de l'ensemble du village (Giunca, Piazza, Quercieta et Pastino) ainsi que les habitations plus diffuses en contrebas du village (Querciole et Giovannaccie). Le réseau d'eaux usées de la commune de Rapale peut être divisé en trois antennes de collecte distinctes.

Ces trois antennes se rejoignent à l'aval du village et une canalisation en PVC diamètre 200 achemine les effluents jusqu'à la station d'épuration.

Caractéristiques du réseau d'assainissement	
Type	Séparatif
Longueur (m)	3730
Diamètre (Ø en mm)	Ø120, Ø150 et Ø200
Matériau	Fibrociment, PVC
Année de mise en œuvre	1960, 1990
Poste de relevage	Aucun
Chasse d'eau	5
Déversoir d'orages	Aucun
Nombre de regard	77
Exploitation	Régie communale



La station d'épuration du village, de type filtres plantés de roseaux, a été mise en service en 2001. Elle est exploitée en régie directe. Sa capacité nominale est de 450 EH (population permanente et population en pointe pendant 2 mois).

Actuellement, on dénombre sur la commune 94 abonnés à l'assainissement dont 58 résidences principales, 36 résidences secondaires. La capacité d'accueil théorique de la commune est d'environ 151 EH en période creuse et 295 EH en période estivale sur la base de 3 EH par habitation secondaire.

D'après les données existantes (rôle de l'eau 2008) et sous réserve de l'élimination des Eaux Claires Parasites Permanentes, cette station d'épuration n'a pas encore atteinte sa capacité nominale. Son exutoire se situe au niveau du ruisseau de Pugiole, affluent de l'Aliso.

La station est dimensionnée pour traiter les charges suivantes :

Tableau des charges		
	Population	Hypothèses de calculs
	450 habitants	-
Débit journalier (m³/j)	67,5 m ³ /j	150 l/j/h
Débit horaire de pointe (m³/h)	8,4	-
Coefficient de pointe	3	-
Débit horaire moyen (m³/h)	2,8	-
DBO5 (kg/j)	27	60 g/j/hab
DCO (kg/j)	54	125 g/j/hab
MES (kg/j)	31,5	90 g/j/hab
NTK (kg/j)	6,75	15 g/j/hab
P (kg/j)	1,8	4 g/j/hab



Photographie aérienne de la station d'épuration

2.2. L'assainissement non collectif

Rappel : L'assainissement autonome est une compétence propre à la collectivité. A ce titre, celle-ci doit définir un Service Public d'assainissement non collectif (SPANC).

On dénombre sur la commune neuf systèmes d'assainissement non collectif existants, ces systèmes sont presque tous situés autour du village.

L'étude du zonage d'assainissement jointe au dossier recense les sols aptes a un assainissement individuel.

Les secteurs Ua et UAa bénéficient d'un assainissement collectif. Les constructions du secteur de l'OAP UAa pourront se raccorder sur le réseau ouest, en aval du secteur bientôt conforté par le nouveau réseau le long d'U Chiassone.

Ainsi le secteur UAb ainsi que la zone AU portés dans les documents graphiques peuvent bénéficier de ce type d'assainissement car les sols ont identifiés comme aptes à l'épuration et à l'évacuation

